

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du lundi 19 novembre 2018

Date de la convocation :
12/11/2018

*L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf novembre l'assemblée
régulièrement convoquée,*

Membres en exercice :
15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :
11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
11

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Excusés :

Sandra CAMPIONE

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Cathie MAZZOLINI, Cyrille PRACHE

DE 2018 050

Objet: Transfert des compétences eau et assainissement à la Com. Com. Haute Provence Pays de Banon

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles dispositions législatives concernant les compétences relatives à l'eau potable, à l'assainissement et aux eaux pluviales urbaines.

La loi du 3 août 2018 apportant des modifications à la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale, permet aux communes de reporter le transfert des deux compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026.

Ce report est cependant possible si :

- la communauté de communes n'exerce pas, au 5 août 2018, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement,
- au moins 25% des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20% de la population, délibèrent en faveur du report,
- cette délibération est prise avant le 1er juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE le report** du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Haute Provence et Pays de Banon.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

